

**FONDS DE DOTATION DES ŒUVRES HUMANITAIRES
DES SŒURS DE SAINTE THERESE
D'AVESNES-SUR-HELPE**

Fonds de dotation déclaré en Préfecture du Nord

14, Allée Van Dyck
59200 TOURCOING

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025**

Au conseil d'administration du **FONDS DE DOTATION DES ŒUVRES HUMANITAIRES DES SŒURS DE SAINTE THERESE D'AVESNES-SUR-HELPE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION DES ŒUVRES HUMANITAIRES DES SŒURS DE SAINTE THERESE D'AVESNES-SUR-HELPE** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous nous sommes notamment assurés de l'utilisation des ressources et du respect de l'objet du fonds de dotation, ainsi que la gestion des dotations reçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du fonds de dotation et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

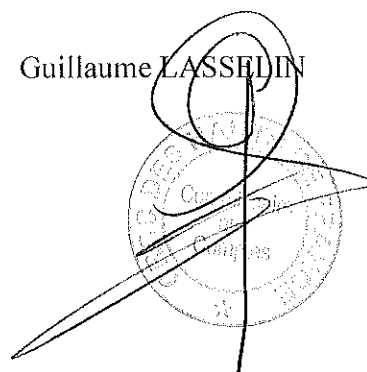
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cambrai, le 30 mars 2026

Audit Conseil LASSELIN & Associés
Commissaire aux comptes

Guillaume LASSELIN



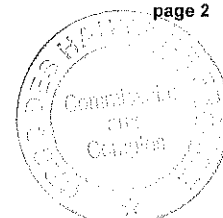
BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

A C T I F		détails	31/08/2025	30/08/2024
		Montant brut	Amort et prov.	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions		97 881,34	15 618,11	82 263,23
Installations techniques, matériel et outillage	p20			
Autres immobilisations corporelles	p20			
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	p 9			
TOTAL I		97 881,34	15 618,11	82 263,23
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)				
Autres créances	p9			
Valeurs de placement	p9	607 000,00		600 000,00
Disponibilités	p9	248 114,36		207 819,83
Charges constatées d'avance				
TOTAL III		855 114,36		807 819,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)		952 995,70	15 618,11	899 871,20

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003



BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF	détails	31/08/2025	30/08/2024
Fonds propres			
Fonds de dotation non consommable	p10	40 000,00	40 000,00
Fonds de dotation non consommable complémentaire		350 000,00	330 000,00
Dons et legs			
Subventions d'investissement			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement		90 000,00	90 000,00
Réserve de compensation			
Réserve de trésorerie		262 013,20	259 382,98
Report à nouveau (1)	p10		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (2)		71 321,11	22 630,22
Fonds dédiés en attente d'utilisation		120 698,00	157 858,00
Provisions réglementées			
Provision pour réserve de trésorerie			
Réserves des plus-values nettes d'actif			
TOTAL I		934 032,31	899 871,20
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL III			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)			
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques			
Emprunts et dettes financières divers (5)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	p10		
Personnels et comptes rattachés	p10		
Dettes sociales et fiscales	p10		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (6)			
Charges à payer	p10	3 345,28	
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		3 345,28	
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		937 377,59	899 871,20

(1) Dont compte 115: résultats sous contrôle de tiers financeurs.....

(2) dont compte 1201..... et compte 1291.....: résultats sous contrôle de tiers financeurs

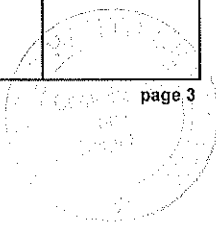
(3) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an

(5) correspondent aux cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(6) Dont fonds des majeurs protégés et des tutelles aux prestations sociales.....

Engagements hors bilan

Crédit bail	Redevances restant à payer			
	A 1 an	De 1 à 4 ans	plus de 5 ans	Total



COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	EXERCICE N 2025	EXERCICE N - 1 2 024	% N/N-1
Produits d'exploitation			
Dons reçus	128 321,50	105 815,35	121,27
Report des ressources affectées	102 858,00	132 525,00	77,61
Loyer immeuble	6 052,20	5 932,92	
Autres Produits			
Intérêts de placements CAT	16 983,28	7 855,66	216,19
Intérêts courus CAT	3 301,83	19 469,00	
Produits exeptionnels Livret	2 782,47	2 868,98	96,98
		120,60	
TOTAL I	260 299,28	274 587,51	94,80
Charges d'exploitation			
Achats d'exploitation four. De bureau			
Services Extérieurs			
Charges locatives	477,96	468,44	102,03
honoraires	1 737,60	1 611,00	107,86
imprimerie	2 072,44	1 848,00	112,15
affranchissement	843,04	296,72	284,12
service bancaire	668,15	644,05	103,74
Assurance Maison Aubertin	738,00	661,00	111,65
Déplacement	1 346,84	160,00	
Entretien réparation		683,11	
Impôts et taxes	850,00	812,00	104,68
Dons et libéralités			
divers exceptionnel			
dotation aux amortissements	9 788,14	5 829,97	
Dépenses affectées à la campagne N	104 758,00	136 085,00	
Dépenses provisionnées campagne N+1	65 698,00	102 858,00	
TOTAL II	188 978,17	251 957,29	75,00
RESULTAT D EXPLOITATION			
EXCEDENT D'EXPLOITATION	71 321,11	22 630,22	
DEFICIT D'EXPLOITATION			

OEUVRES HUMANITAIRES INTERNATIONALES
DES SOEURS DE SAINTE THERESE
D'AVESNES-SUR-HELPE
14 Allée Van Dyck
59200 TOURCOING
Siret :825 055 213 00011

Fonds de Dotation

Exercice du 1/9/2022 au 31/08/2023

Préambule

Le fonds de dotation de Œuvres Humanitaires Internationales des Sœurs de Sainte Thérèse d'Avesnes sur Helpe a été créé le 21 janvier 2013.

Son objet est de soutenir et/ou conduire toute mission d'intérêt général visant à porter et/ou soutenir des projets à caractère éducatif, culturel, humanitaire et caritatif, social et environnemental en France et à l'étranger.

Son exercice social de 12 mois commence le 1er septembre et se termine le 31 août de chaque année.

La congrégation des filles de la providence, dites Sœurs de Sainte Thérèse d'Avesnes sur Helpe en est le membre fondateur

Les ressources du fonds de dotation proviennent des donateurs et des produits financiers.

A ce jour le principal vecteur de communication du fond réside dans la diffusion d'un journal d'information distribué principalement aux donateurs et aux personnes sensibles à l'action entreprise essentiellement à Madagascar et au Burkina Faso.

Ce journal paraît deux à trois fois l'an sous le titre « la petite croix du sud ».

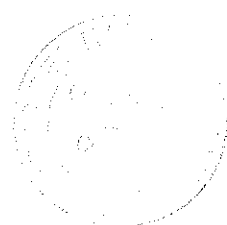
L'autre vecteur de communication est le « bouche à oreille » l'action de la congrégation et de PromoSanté, association partenaire

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables conformément au Règlement ANC 2018-06

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code des associations ,



OEUVRES HUMANITAIRES INTERNATIONALES
DES SOEURS DE SAINTE THERESE
D'AVESNES-SUR-HELPE
14 Allée Van Dyck
59200 TOURCOING

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le fonds de dotation non consommable est désormais de 390 000 € depuis 2025 par incorporation d'une partie des résultats de l'exercice clos en août 2024. Le legs d'Aubenton de la congrégation des sœurs de Ste Thérèse au profit de OHI est acté, en début 2026 un complément de terrain sera acté par notaire pour une évaluation de 1500€

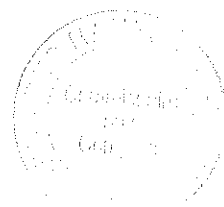
Des placements en "comptes à Terme" sont réguliers et les intérêts courus sont constatés pour 2025.

Le résultat de l'exercice de la année est de	71 321,11
Les fonds dédiés pour la campagne prochaine est de	120 698,00
le projet de financement de la clôture du terrain de Ouagadougou pour un montant de 55 000€ reste en attente d'un certificat de propriété	
Ce montant est intégré dans les fonds dédiés de	120 698,00

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le fonds dédiés à la campagne 2025/2026 augmentés lors du conseil d'administration de novembre pour une somme de 1500 €. Formation des personnels au Burkina Faso

La campagne 2024/2025 effective est de 67 198 €



TABEAU DE COMPTE D EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC
31/08/2021

EXERCICE clos au

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	par emplois des ressources collectées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public sur N (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		T 1 284 643
1 - Missions sociales			1 Ressources collectées auprès du public		T 2
1.1 Réalisées en France		ST1	1.1 >Dons et legs collectés > Dons Manuels affectés > Legs et autres libéralités non affectées	128 322	128 322
1.2 Réalisées à l'étranger			1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - Frais de recherche de fonds	102 858		2 Autres fonds privés		
Frais d'appel à la générosité du public		ST2	3 Subventions et concours publics	16 983	
Charges liées à la recherche du subvention			4 Autres produits		
3 - Frais de fonctionnement	6 059	ST3			
		T 3			
I total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	108 917		I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	145 305	
II Dotations aux provisions			II Reprise des provisions		
III engagements à réaliser sur ressources affectées	104 758		III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	102 858	
			IV Variation des fonds dédiés collectés		T 4 -109 774
IV Exédent des ressources de l'exercice	34 488		V Insuffisance des ressources de l'exercice		
V TOTAL GENERAL	248 163		VI TOTAL GENERAL	248 163	T2+T4 18 548
V Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources financées par les ressources collectées auprès du public		T 5			
VI Neutralisation des dotations aux amort. des immob. Financées à compter de la 1er application du règlement par les ressources collectées auprès du public		T5b			
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		T 6	VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		T 6
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		T 7 303 191

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATU NEANT

